

tenue par Monsieur NICOLET, Juge des Référéés
En présence de Madame KIEFFER, Greffière

11 heures 00

01) DOSSIER N° 2403269 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe NICOLET

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - COLLECTIVITES TERRITORIALES - ORGANES - Demande de suspension de deux décision du maire de la commune de Neully-Crimolois en date du 13/05 : portant refus de convocation et d'inscription du conseil municipal et en date du 23/07 : portant rejet du recours gracieux et refus de convocation

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

SCP AUDARD & ASSOCIES

Défendeur

COMMUNE DE NEUILLY-CRIMOLOIS

ROTHDIENER GAËTAN

Arrêté le 25/09/2024

Le président du tribunal